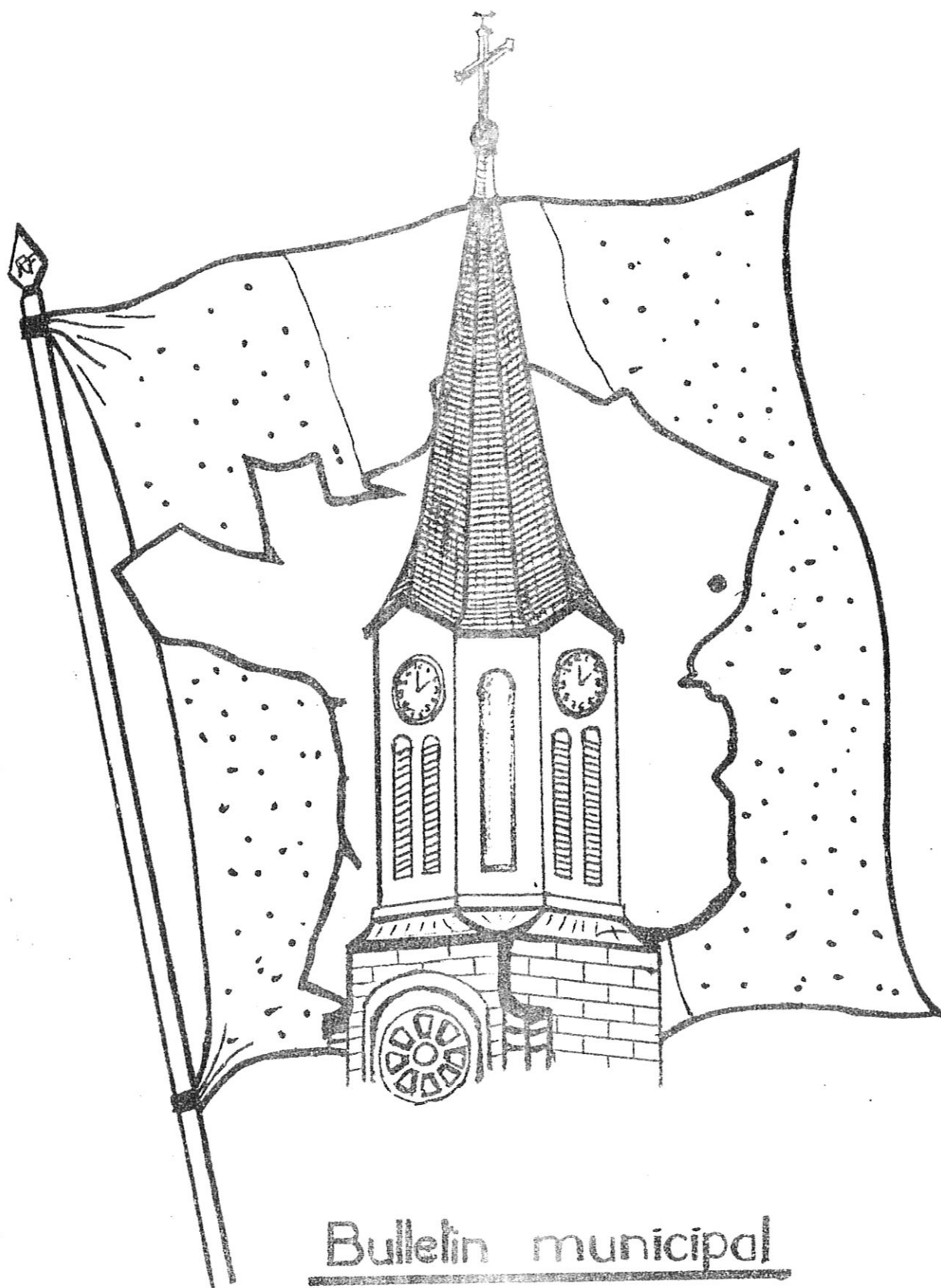


SENTHEIM

Un bourg d'ALSACE



Bulletin municipal

Commune de S E N T H E I M

BULLETIN MUNICIPAL du 10 DECEMBRE 1973(No 4)

LE MOT DU MAIRE

Chers Amis,

Comme nous approchons de la fin de l'année 1973, période où l'on ne parle que de budgets, il m'apparaît utile de vous entretenir un peu sur le sujet des finances communales.

Dans une première partie, je parlerai des recettes dont dispose notre commune. Donc voici ci-dessous un petit aperçu de notre " PORTE-MONNAIE " communal.

CHAPITRE I- D'où vient l'argent?

1. RECETTES ORDINAIRES

A. REVENUS DU PATRIMOINE COMMUNAL

COUPES DE BOIS de chauffage et d'oeuvre
par suite de la mévente du bois de chauffage et des prix élevés du façonnage, les coupes de bois ne sont plus rentables

LOYERS(prés communaux)

DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT(Kilbe, commerçants
ambulants)

DISTRIBUTION d'EAU et REDEVANCES d'ASSAINISSEMENT

(les recettes sont malheureusement sans cesse grevées par les frais de recherches et de réparations de fuites d'eau)

CONCESSIONS DE CIMETIERE(les recettes sont essentiellement utilisées pour l'entretien du cimetière)

B. TAXES FISCALES ET PARAFISCALES

1) TAXES INDIRECTES: taxe sur les salaires(issue de la
taxe locale)

taxe sur les spectacles

licences des débits de boissons

taxe sur l'éclairage électrique

attributions sur les permis de
chasse

taxe additionnelle aux droits de
mutation(vente de propriétés entre
particuliers)

2) TAXES DIRECTES: centimes additionnels, comprenant les
quatre contributions
taxe foncière sur les propriétés bâties
taxe foncière sur les propriétés non bâties
taxe d'habitation
patentes

3) REDEVANCE DES MINES.

La valeur du centime communal dépend de la valeur vénale ou locative des et de l'importance industrielle ou commerciale de la commune.
Le conseil municipal définit le nombre de centimes nécessaires pour équilibrer le budget.

2) RECETTES EXTRAORDINAIRES

aux fins de couvrir les dépenses d'investissements.

a) subventions (en fonction des investissements réalisés)

b) emprunts (pour réaliser les investissements)

En résumé, les ressources les plus importantes sont les taxes fiscales et parafiscales, celles qui dirigent sans aucun doute nos réalisations sur le plan de la commune.

Toute commune qui veut faire face aux exigences modernes de la vie, au développement croissant des investissements, a besoin de ressources financières augmentant et progressant en conséquence. Tout ce qui se réalise dans notre commune, c'est avant tout grâce à la participation des contribuables.

L'année 1972 et aussi le début de l'année 1973 ont vu de nombreuses réalisations ou investissements. A présent les efforts du conseil municipal se portent vers les travaux de viabilité propres à la réalisation de la 2e tranche du lotissement BREYELMATT et du lotissement JOLIBOIS, dont les difficultés administratives rencontrées au plan du Service de l'Equipe-ment nous ont causés bien des soucis.

Que 1974 nous procure l'aboutissement de nos efforts dans cette voie pour permettre à nos jeunes de rester dans les murs de notre cité.

Dès à présent,

BONNE ANNEE 1974!

A.S.

SENTHEIM PROPRE ?

Malgré le ramassage d'ordures hebdomadaire, trop de personnes déchargent encore détritrus, ordures et gravas deci delà dans la nature sans s'occuper du fait qu'elles déparent le paysage par leurs dépôts sauvages. Certes il y a des objets encombrants, des débris de maçonnerie, que le camion collecteur n'emmène pas.

En tout état de cause, il y a lieu de demander une autorisation préalable à la Mairie, qui guidera les intéressés vers l'emplacement réservé aux dépôts.

PROTECTION DES COMPTEURS ET CONDUITES d'EAU

L'hiver fait son entrée. Diverses précautions doivent être prises pour éviter le gel des compteurs et conduites d'eau exposés au froid. Il est rappelé, que tout compteur d'eau endommagé par le gel sera remplacé et réparé aux frais de l'usager.

OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT LES FETES de FIN d'ANNEE

La mairie sera fermée du samedi 22 décembre 1973 à 12 h au jeudi 27 décembre 1973 à 8 h, ainsi que du samedi 29 décembre 1973 à 12 h au mercredi 2 janvier 1974 à 8 heures.

CARNET DE FAMILLE

Nous sommes heureux de pouvoir compter parmi nous 6 nouveaux Sentheimois:

- Raphaël Francis RINGENBACH, de Gilbert RINGENBACH et Marie-Reine WIOLAND
né le 29.5.1973
- 6 Anita BUBISUTTI, de Ildo BUBISUTTI et Monique HERTRICH
née le 21.6.1973
- Pierre Paul TROMMENSCHLAGER de Gérard TROMMENSCHLAGER et Suzanne FALLECKER
né le 4.7.1973
- Olivier REALINI de José REALINI et Sonia CASELLA
né le 30.7.1973
- Stéphane EHRET de Jean-Marie EHRET et Monique HUTTER
né le 1.9.1973
- Doris HEYER de André HEYER et Marthe WIMMER
née le 29.11.1973

Nous présentons aux heureux parents nos vœux les plus sincères et formulons pour leurs nouveaux-nés nos souhaits pour un avenir serein!

Nous nous réjouissons de l'arrivée des familles suivantes qui ont élu domicile à SENTHEIM

Mme et M. Auguste RUB 63, grand-rue
Mme et M. Maurice JENN et leurs trois fils 13, rue du Tissage
Mme et M. Marc BREBBIA et leur enfant 10, rue Louis Bian
Révérende Soeur Françoise ULRICH directrice de l'Ecole de Filles
Révérende Soeur Rosalia (Marguerite GEIST) sœur infirmière

Plusieurs concitoyens sont décédés depuis la parution de notre dernier Bulletin Municipal:

le 20 mai , M. Charles HOSTETTER, ancien maire,	74 ANS
le 15 juin , M. Gérard DITNER	31 ANS
le 18 juillet , Mme Vve Christine LIPPART	94 ANS
le 20 AOUT, Mme Julie REITER-BITSCH	63 ANS
le 27 AOUT, Mme Henriette JENN-BIHRY	71 ANS
le 28 AOUT, M. Paul WOLFF	80 ANS
le 13 septembre, M. Alexandre WOLFF	71 ANS
le 13 SEPTEMBRE, Mme Odile EHRET-BIECHY	78 ANS
le 2 NOVEMBRE , M. Aloyse HATTENBERGER	87 ANS
le 8 DECEMBRE ; M. Joseph LEO	52 ANS.

Aux familles éprouvées par le deuil, nous renouvelons nos profonds sentiments de sympathie!

DER GEMEINDEHAUSHALTSPLAN

In seinem Vorwort erläutert H. Maire den Haushaltsplan der Gemeinde.
In einem ersten Kapitel gibt er die Einnahmequellen der Gemeinde bekannt. Es gibt ordentliche Einnahmen und ausserordentliche Einnahmen.
In den ordentlichen Einnahmen unterscheidet man

Einnahmen vom Gemeindevermögen: Holzschläge, Standgelder, Mieten ,
Wasserversorgungs- und Kanalisationsgebühren,
FriedhofskonzeSSIONen, usw.

Einnahmen steuerlicher Art: Lohnsteuer, Vergnügungsteuer, Gasthaus-
lizenzen, Zuschlag auf Stromverbrauch, usw

Grund, Gebäude- und Gewerbesteuern, Wohnungssteuer

Ausserordentliche Einnahmen rühren von Subventionen und Anleihen her.

A PROPOS DE CHEMIN DE FER

La voie ferrée est supprimée à partir du passage à niveau de la route de Soppe-le-Haut et une maison spécialisée a enlevé les rails au-delà de cette limite. C'est peut-être le moment de se souvenir de ce que fut la gare de SENTHEIM désormais désaffectée et servant au relogement d'une famille sinistrée.

La gare de SENTHEIM fut ouverte au trafic en 1869. A ce moment elle était GARE TERMINUS de la ligne de chemin de fer CERNAY-SENTHEIM. Comme il n'existait ni automobile, ni camion, ni bicyclette, le trafic était très florissant à l'époque. Outre 8 trains omnibus voyageurs circulaient quotidiennement 2, quelquefois 4 trains de marchandises.

Les principales marchandises transportées jusqu'en 1886 date du prolongement de la ligne ferrée jusqu'à MASEVAUX étaient les suivantes :

- 1) pour les ARRIVAGES : la houille, du coton brut, des filés de coton, des déchets de cuivre, du cuivre en lingots, des écorces de chênes, des peaux brutes, de la fonte brute, des animaux vivants et toutes denrées alimentaires
- 2) pour les EXPEDITIONS : les tissus de coton, des déchets de coton, du bois de chauffage, du bois de construction, du cuivre ouvré et laminé, des taquets pour tissages, des pièces de machines.

La gare de SENTHEIM desservait en outre la ville de Masevaux et 12 autres localités de la vallée. Après le prolongement de la ligne à Masevaux, le trafic baissa sensiblement à la gare de Sentheim. Il resta toutefois celui d'une gare moyenne jusqu'en 1930. A partir de ce moment la concurrence automobile routière enleva la plus grande partie du trafic. Depuis 1938 la ligne CERNAY-SEWEN était menacée de suppression par suite de la médiocrité de son rendement. En 1950 il ne circulait plus que 2 trains omnibus voyageurs deux autorails et deux trains de marchandises. Le trafic de la gare de Sentheim se réduisait à 60 voyageurs, 1 tonne de marchandises au détail et 2 wagons complets par jour. Par la suite le trafic voyageurs fut suspendu et seul circulait de temps à autre un train de marchandises (avec 2, 3 ou 4 wagons).

La gare de SENTHEIM est redevenue gare TERMINUS d'une ligne de chemin de fer FANTOME, car il n'y a plus de trafic. La zone industrielle de BURNHAUPT-GUEWENHEIM redonnera-t-elle un regain d'activité à la ligne ? Nul ne le sait !

POUR POUVOIR VOTER à SENTHEIM

=====

Contrairement à une opinion très répandue, la déclaration d'arrivée faite à la Mairie n'entraîne pas automatiquement l'inscription sur les listes électorales de la commune.

Cette inscription doit être SOLLICITEE durant la période de révision des listes électorales soit entre le 1er septembre et le 31 décembre de chaque année.

Les mêmes règles concernent les jeunes arrivant à l'âge électoral (21 ans au plus tard le 28 février de l'année suivante), les naturalisés. CHACUN DOIT DEMANDER SON INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

CONNAISSEZ-VOUS VOTRE VILLAGE ?

Avez-vous apprécié notre rubrique "Connaissiez-vous votre village?"
Avez-vous su répondre à la plupart des questions ou bien attendez-vous nos réponses?

Voici les réponses aux questions posées dans le B.M.No 3:

- 1) Le maire ayant assumé le plus longtemps sa fonction fut
LOUIS BIAN (1852-1887)
- 2) Le premier mamassage d'odures ménagères eut lieu le 9.6.1965.
- 3) La ligne de chemin de fer CERNAY-SENTHEIM fut mise en service
en 1869.
- 4) L'église paroissiale fut construite en 1778.
- 5) Le Juvénat fut ouvert en septembre 1937.
- 6) L'électricité fut introduite à Sentheim en 1909.
- 7) Le notariat était installé dans l'immeuble de Mme Vve L.FOLTZ
- 8) Le Père PANCRACE fut le Grand Résitant, Membre du réseau Buckmaster
Chevalier et Officier de la Légion d'Honneur.
- 9) Le Football-Club Sentheim fut créé en 1938.
- 10) Au lendemain de la Libération, la Rue Kattenbach s'appelait RUE
du VIGNOBLE.

Espérant que vous avez trouvé goût à puiser dans vos connaissances
historiques locales, nous continuons sur la lancée pour vous présenter
dix nouvelles questions sur X Sentheim, son passé lointain ou récent.
D'ailleurs ce questionnaire sera assorti d'un concours s'étendant sur
la parution des B.M.4, B.M. 5 et B.M.6. Tous les habitants de SENT-
HEIM quel que soit leur âge, peuvent y participer et consigner leurs
réponses sur le talon joint au B.M.

Le talon du concours BM.4 est à remettre à la MAIRIE avant le 15.1.
1974. Les participants ayant réuni sur l'ensemble des trois question-
naires BM 4, BM 5 et BM 6 le plus grand nombre de réponses justes seront
classés. Une délicate attention attendra les trois participants placés
en tête du classement.

QUESTIONNAIRE No 1 (CONCOURS CONNAISSEZ-VOUS VOTRE VILLAGE?)

- 1) Quelles est la contenance du réservoir d'eau potable ?
- 2) Où se trouve le point culminant de SENTHEIM avec indication de l'
altitude.
- 3) Quand fut inauguré le MONUMENT AUX MORTS actuel?
- 4) Quand fut érigé le CHEMIN DE CROIX MONUMENTAL DU ROLLENBERG?
- 5) La rénovation du cadastre a été effectuée après 1945. De quelle
année à quelle année?
- 6) Quand a eu lieu le captage de la source du Wahlenbrunnen?
- 7) Créées par le FC SENTHEIM, les Fêtes d'Octobre se déroulent chaque
année. Depuis quand?
- 8) A Sentheim, il y avait naguère une TUILLERIE. Pourriez-vous en si-
tuer l'emplacement?
- 9) En quelle année le réseau téléphonique de SENTHEIM fut-il raccordé
au réseau AUTOMATIQUE INTEGRAL?
- 10) La Doller traverse le ban de la commune de SENTHEIM. Où cette rivière
prend-elle sa source et à quelle altitude?

PARTICIPEZ NOMBREUX A NOTRE CONCOURS-JEU .
REMETTEZ-NOUS VOS TALONS-REPNSES AVANT LE 15 JANVIER 1974.

Le B.M. No 4 ne paraît que maintenant. POURQUOI? Faute de temps des responsables, défaut de collaboration, absence de concours extérieurs, périodes des vacances! Toujours est-il que le B.M. paraît tout de même. TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN! Nous ne jetterons pas le manche après la cognée, car nous sommes persuadés qu'au cours des longs mois d'hiver, d'aucuns prendront la plume pour rédiger un article à insérer au B.M. Il y a tant de sujets à traiter- tant de problèmes à soulever! Nous avons demandé des suggestions! C'est le moment de concourir à la vie communale par vos idées, vos propositions, vos vœux!

Le nouvel habit réclamé et promis n'est pas encore prêt- aussi l'habillement du B.M. restera-t-il l'ancien, quitte à le changer lorsque l'occasion se présentera!

Dans un passé récent nous avons été submergés par les termes nouveaux: pollution, environnement, etc! Il semble que maintenant ses appellations soient tombées quelque peu en désuétude- car voilà que subitement les thèmes No 1 de toute conversation, des gros titres des journaux et magazines, des émissions de la radio et de la télévision, gravitent autour de la pénurie d'énergie (chômage technique, récession, embargo, etc)!

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la rédaction du B.M. souhaite à ses fidèles lecteurs une joyeuse FETE de NOEL de paix et de concorde. Pour l'année nouvelle, BONNE CHANCE à tous !

POUR VOUS DISTRAIRE!

UNE CHARADE:

Mon premier est une monnaie courante
Mon second une conjonction
Mon troisième désigne un bourg important
Mon tout est un nom de famille bien connu à SENTHEIM!

SACHEZ CONSERVER LES PAPIERS UTILES

On ne peut vous réclamer une deuxième fois le paiement d'un produit ou d'un service si vous pouvez en présenter la facture acquittée!

Mais au bout d'un certain laps de temps dont la durée varie selon le cas, le fournisseur ne peut plus rien vous réclamer, que vous l'ayez payé ou non. Vous pouvez donc, à ce moment-là, vous débarrasser des factures périmées!

Cependant passé le délai de prescription, vous avez quand même intérêt à conserver certaines factures! En cas d'incendie ou de vol par exemple, votre compagnie d'assurances vous demandera de faire la preuve de la possession des biens dont vous demandez le remboursement. A la douane au retour d'un voyage à l'étranger, on peut vous demander de prouver que votre appareil photographique, votre caméra ou votre magnétophone ont bien été achetés en France! Voilà deux cas où la présentation d'une facture pourra vous tirer d'embarras!

Conservez une copie des lettres importantes que vous envoyez aux divers organismes publics ou privés (Sécurité sociale, Caisses de retraites, compagnies d'assurances, EDF, etc) ainsi qu'à vos fournisseurs!
